Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX
Membres : MM. BOISNOIR, PASQUINI

PV du 27 février 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :
Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

➔ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :
En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.
La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).
Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** **de 10h30 à 12h00**. ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**

CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 26/02/2024

Match n° 26849581 * VILLABE ETS 2 / ORSAY BURES FC 1

1ère demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 5 mars 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

- Match n° 26849564 remis au 24/02/2024 – BOUSSY-QUINCY FC 1 / ORSAY BURES FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de BOUSSY-QUINCY FC.

Courriel de la mairie de QUINCY-SOUS-SENART nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission demande impérativement aux deux clubs de proposer une date pour cette rencontre et de faire la demande de changement de date via Footclubs pour sa réunion du mardi 12 mars 2024.

- Match n° 26834620 du 11/03/2024 – BVE FUTSAL 3 / MEDEMA AIDE 1

Demande de MEDEMA AIDE de changement de date via Footclubs pour jouer le lundi 15/04/2024 à 21h.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre au lundi 11/03/2024.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Le tour de cadrage se déroulera dans la semaine du : 25/03/2024 au 31/03/2024

Les quarts de finale se dérouleront dans la semaine du : 08/04/2024 au 14/04/2024

Les demi-finales sont prévues dans la semaine du : 06/05/2024 au 12/05/2024

Le tirage du tour de cadrage a eu lieu le 27 février 2024 à 11h00 au District :

IGNY FUTSAL 1 / HB FUTSAL 91 1

Le tirage du tour de cadrage est effectué par Melle BENDYK (secrétaire administrative), en présence des membres de la Commission.

Prochaine réunion le mardi 5 mars 2024